



Declaration de perte de passport

Par **Zept**, le **29/04/2021** à **16:06**

Bonjour,

Je suis sans papier, ayant eu une OQTF en 2010. Je suis en France depuis 2008. Actuellement je suis pacsé avec ma femme française, depuis juin 2019. Nous avons 2 ans et demi de vie commune. Je me prépare à déposer une demande de régularisation pour le titre de séjour.

Mon problème est que je viens de perdre mon passport. Mon ambassade me demande une déclaration de perte, mais je crains de me rendre au commissariat. Y a-t'il un moyen de la faire faire sans aller à la police ?

Merci de vos réponses.